TOURCOING

LE PILLAGE

M. Félix Horrent, 70 ans, chef-trieur, demeurant 62, rue Augereau, actuellement réfugié 8, rue du Bois, a constaté que des individus avaient visité son ancien domicile et enlevé différents objets, notamment un moteur électrique, un réveille-matin, un complet pour homme et une paire de chaussures de femme.

M. Horrent a porté plainte contre inconnu.

UN VAGABOND

Des gardiens de la paix ont surpris dans une tranchée-abri le nommé Gustave Dehaut, âgé de 65 ans, qui avait élu domicile dans les abris de la ville. Sans ressources, ni logement, il vivait de mendicité. Il a été arrêté et déféré au Parquet pour vagabondage.

Distribution des titres d'alimentation

La distribution des titres d'alimentation, valables pour le mois de septembre, se fera sur présentation de la carte individuelle d'alimentation et de la carte de charbon « Foyers domestiques ». Cette dernière carte doit obligatoirement être présentée pour contrôle.

La remise des suppléments aux malades bénéficiaires d'un régime alimentaire spécial se fera en même temps sur présentation du certificat et de la carte d'alimentation.

Il en sera de même pour les suppléments délivrés aux futures mamans sur présentation de la carte de grossesse.

La remise des tickets de pommes de terre aura lieu ultérieurement.

La distribution se fera dans l'ordre ci-dessous :

SECTEUR 6

(Mairie Annexe, 2, r. Paul-Doumer)

Samedi 26 août : de 8 h. 30 à 9 h. 30 : Rues Iseghem, Prairie, Reckem, Roitelet, Rouget de l'Isle et cours. — De 9 h. 30 à 10 h. 30 : Rues Roulers, Toulon, Varsovie. — De 10 h. 30 à 11 h. 30 : Rue de l'Yser et cours.

Lundi 28 : De 8 h. 30 à 9 h. 30 : Rues A.-Desplanques, Avesnes, Basse, Boileau, Châteaudun, Coulmiers. — De 9 h. 30 à 10 h. 30 : Boulevard de l'Égalité. — De 10 h. 30 à 11 h. 30 : Rues Ermitage, E.-Renan, Chaussée Fernand-Forest, Florence, Courtrai. — De 14 h. 15 à 15 h. : Rue de Gand. — De 15 h. à 16 h. : Chaussée Cramme, Louvois, MacDonald, Malcense, Neuville et cours. — De 16 h. à 17 h. 30 : Rue du Pont de Neuville et cours.

SECTEUR 9

(Mairie Annexe, 2, r. Paul-Doumer)

Samedi 26 août : de 8 h. 30 à 10 h. : Rues Clinquet et cours, Hazebrouck. — De 10 h. à 11 h. 30 : Rues Jean-Macé, J.-Jacques-Rousseau, Linselle, Rotterdam, Voltaire.

Lundi 28 : de 8 h. 30 à 10 h. : Rue s Abbé - Lemire, Amsterdam, Anor, Anzin. — De 10 h. à 11 h. 30 : Rues Bailleul, Bondues, Blaise-Pascal, Béthune, Bavai. — De 14 h 15 à 16 h : Rues Bois et cours, Constantinople, Chevreul. — De 16 h. à 17 h. 30 : Chaussée Watt, rue Enghien, Pavart, Fives, Harlem.

Les retardataires seront servis à la Mairie Annexe, 2, rue Paul-Doumer, le vendredi 1er septembre, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. 15 à 17 h. 30.

DISTRIBUTION DES TITRES D'ALIMENTATION AUX CULTIVATEURS ET AUX CONSOMMATEURS AYANT BÉNÉFICIÉ DE L'ABATAGE FAMILIAL.

Les cultivateurs et les personnes ayant bénéficié de l'abatage familial percevront leurs tickets, valables du 1er au 30 septembre, à la Mairie Annexe, 2, rue Paul-Doumer, le mardi 29 août.

LE TOURNOI DE BOULES DE LA VILLE

Rencontres du dimanche 27 août, à 15 h. Parties en 10 bouts.

Bouloire Ville de Toul : Ste Harmand (Cdt Derommelaere) contre Belle-Vue (Cdt Leclercq).

Bouloire rue de Roncq : Ville de Toul (Cdt Maes) contre Invincibles B.P. (Cdt Favorel).

Bouloire St-Martin : Sté Magenta (Cdt Verhelst) contre Belle Bouloire (Cdt Maes).

Nouvelle Bouloire : Sté Vandenborre (Cdt Vendenborre) contre Amis ds Phalempins Cdt Lambaere).

Bouloire Joyeux Drilles : Sté Frayman (Cdt Frayman) contre Ma Campagne (Cdt Clarisse).

Lundi 28 août, à 18 h., au siège, réunion générale. Tirage au sort du 2me tour. Désignation des Bouloires.

Sociétés et Comités

GROUPE DES VEUVES ET ORPHELINS DE GUERRE DE L'UNION GÉNÉRALE. — Tous les samedis, de 15 à 17 h., permanence. Tous renseignements : secours, pensions, etc..

ÉTAT CIVIL

Naissances : Francis Sinaeve, dom. Croix, né, rue Mouveaux, 124. — Claudine Quatannens, Pl. Ch. Rousel, 26. — Françoise Verwaerde, dom. Wattrelos, née rue Rouget de l'Isle, 106. — Daniel Mordant, rue du Bl.-Seau, 520. — MariePierre Ménézo, rue Rouget de l'Isle, 235.

Décès : Pierre Lemaisre, 69, fileur, rue Dahomey 77. — Georges Vermeulen 37, ouv. de voirie, rue Lamartine, Prov. 10, App. 348. — Sidonie Depooter, 66, ans, piquûrière, ép. Carlos Leclercq, rue de la Baille, 112. — Matie Planchon, 897 ans, s.p., veuve Pierre Seynave, Grand'Place, 7.

LANNOY

TICKETS DE RAVITAILLEMENT

Distribution mardi 29 août, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 17 h., salle de la Justice de Paix. Les bénéficiaires des régimes alimentaires spéciaux devront présenter le certificat médical du docteur Lafaye.

Cartes de charbon. — Lors de la distribution des tickets, les chefs de famille devront présenter leur carte de charbon.

Bureaux fermés. — Les bureaux chargés de la délivrance des bons d'achats de chaussures et de vêtements seront fermés mardi 29 août.

HALLUIN

Entre femmes. — Jeudi dernier, une ménagère, Ludivine Cau, 61 ans, épouse Hoëdt, demeurant 62, Chemin de Linselles, glanait sur un champ appartenant à M. Henri Cappelle, cultivateur, Chemin de Linselles. Ce dernier était occupé sur son terrain à rassembler des tas de paille, dans le but de les détruire en y mettant le feu. La glaneuse sollicita du fermier la permission de ramasser la paille ainsi tassée, ce que le cultivateur lui accorda. Elle se rendit donc chez elle, pour se procurer un sac afin d'y mettre la paille. Revenant sur le champ, elle se trouva en présence de Suzanne Parmentier, épouse Evrard, ménagère, 29 ans, demeurant 12, rue de la Lys, rangée Vouters occupée à s'approprier les tas de détritus de paille que lui avait concédé le fermier, elle lui fit la remarque que c'était sa propriété. Elle reçut en réponse, des injures, les quolibets s'échangèrent et finalement elle fut prise à partie par sa compagne qui la menaçant la bouscula brutalement et lui fit perdre ses lunettes.

Cette mésentente se termina au commissariat de police. M. Maxime Bruneel qui reçut la plainte eut difficulté à éclaircir cette histoire, d'une part, Ludivine Cau soutenait que la paille lui avait été concédée par le cultivateur et Suzanne Parmentier rétorquait qu'elle avait eu du fils du cultivateur la permission de s'en approprier.

Mises en présence toutes deux des personnes intéressées, il y eut contradiction dans les dires. Procès-verbal de cette dispute fut rédigée et sera transmis au Parquet.

Caisse d'Epargne. — Le samedi 26 août, à la mairie, de 14 à 15 h. 30, séances de versements et remboursements.

Comité d'Entr'aide aux prisonniers — Ce samedi, 42, rue Jean-Jaurès, permanence de 14 à 18 heures.

Cours de musique à la Philharmonie. — Des cours de musique auxquels sont admis les nouveaux élèves sont organisés par la « Philharmonie » depuis le jeudi 8 juillet.

Les répétitions ont lieu le jeudi de 18 à 19 heures. Les jeunes gens qui voudraient se faire inscrire ou les parents qui désireraient y faire participer leurs enfants, sont invités à donner leur adhésion au siège, 111, rue Gustave-Desmettre, Café des « Vieux Amis », jusqu'au 31 août inclus.

Etat Civil. — Naissance : Francis Lombard, 4, rue du Moulin.

LILLE

Les méfaits du gaz d'éclairage

Deux ouvriers de la Compagnie du Gaz, MM. Vercamel, 62 ans, et Colman, 46 ans, qui travaillaient à des tuyauteries, rue Francisco Ferrer, jeudi, à 12 h., ont été victimes d'un commencement d'asphyxie. Après avoir reçus les soins des pompiers de la Caserne Bouvines, accourus sur les lieux, sous les ordres du lieutenant Guilbaut, ils ont été reconduits chez eux dans un état satisfaisant.

50.000 francs d'objets disparaissent d'une maison sinistrée

Mme Marie Penelle, 166, boulevard Montebello, a porté plainte contre inconnu pour vol d'un sac à main commis le 22 août dans sa maison sinistrée, 69, rue du Long-Pot. Le sac à main contenait, outre des papiers d'identité, une chaîne et une croix en or, des titres de rente, des papiers d'affaires et une somme de 20.000 fr. Le préjudice total subi par Mme Penelle, est évalué à 50.000 francs environ.

DES ABUS DE CONFIANCE

La police a arrêté et déféré au Parquet Alexandrine Legrand, 27 ans, femme de ménage, 3, place Sébastopol, sur plainte de son patron, M. Guidez, même adresse, pour abus de confiance.

En son absence, elle a encaissé pour lui une somme de 400 francs qu'elle ne lui a pas remise et en outre elle a détourné deux bicyclettes.

UN BEGANIER EST PINCÉ

A été également déféré au Parquet Paul Théry, 18 ans, manœuvre, rue Balzac, cour Thieffry, 2. Il a été surpris en flagrant délit de vol d'une bicyclette appartenant à M. Georges Jules, chauffeur, 14, rue Feutry. Cette machine avait été abandonnée rue Ernest-Deconninck.

ON A VOLÉ !...

A M. Delmaire, chef de service de l'Institut de Stomatologie, boulevard Painlevé, deux petits moteurs électriques et divers outils d'une valeur totale de 15.000 francs, vols commis dans cet immeuble qui a été sinistré.

— A Mme Maës, 69, rue Nain, Roubaix, un portefeuille renfermant 10.500 francs, sur un tramway B, entre la Grand'Place, et la place de la République.

— A Mlle G. Kobelane, 15, rue du Dieu-de-Marcq, un portefeuille contenant une somme de 1.150 francs et des papiers. Ce vol a également été commis sur un tramway B, entre la Grand'Place et la place de la République.

MALADE SUR LA RUE

M. Léon Lanponi, 67 ans, 122, rue de Tournai, a été trouvé couché à terre, place de la Gare, mercredi à 23 h. 50, par un agent de service qui l'a relevé et aidé à gagner son domicile. M. Lanponi y est décédé quelques instants plus tard. M. le docteur Duvet, 85, rue Jeanne d'Arc, qui a visité le défunt, a conclu à un décès dû à une crise cardiaque.

CYCLISTE RENVERSÉ

Etant en vélo, M. Claude Verrue, 22 ans, 365, boulevard Victor-Hugo, a été renversé à l'angle des rues d'Arras et de Douai, par l'auto conduite par M. Victor Lacourbe, 100, rue Maisence. Il n'en est résulté que des dégâts matériels.

Tribunal correctionnel de Lille

Chez Marie-Madeleine. — Charles Duhamel, 43 ans, tisserand, à **Haubourdin**, rue de la Fraternité, qui travaillait à l'Hôtel Bellevue, dérobait, chaque jour, un ou deux verres, des tasses ou des cuillers. La disparition augmentant, le vol fut découvert. Duhamel déposait le produit de ses vols chez Marie-Madeleine Cliquennois, habitant dans la même rue, à **Haubourdin**. Il s'est vu infliger quatre mois d'emprisonnement et 600 frs d'amende et la recéleuse deux mois.

Les tuberculos. — Czeslawe Lisck, 21 ans, manœuvre, à **Ostricourt**, a été condamné à 1 mois d'emprisonnement et 300 frs d'amende pour vol de pommes de terre, dans un champ, à **Fretin**.

L'adultère. — Virginie Dutilleul, 49 ans, femme de ménage, rue Choiseul, à **Roubaix**, et Louis Duchatelet, même adresse, qui s'étaient vus infliger quatre mois d'emprisonnement, par défaut, pour concubinage, ont fait opposition du jugement. La femme a été condamnée à trois mois et 1.500 frs d'amende et l'homme à trois mois.

La petite reine. — Pour avoir dérobé une bicyclette, Régina Kabuzek, 21 ans, bonne, sans domicile fixe, a été condamnée à six mois avec sursis.

EN BELGIQUE

MENIN

Découvrira-t-on les auteurs du crime ?

Durant des journées, les magistrats ont poursuivi l'enquête au sujet du crime mystérieux. Plusieurs personnes ont été entendues, entre autres Mme Steckx, belle-sœur de la victime, demeurant rue de Mouscron, à côté de la maison en ruines ou a été faite la lugubre découverte. Nous croyons savoir que Mme Jacques, au moment où elle quitta sa demeure, était en possession d'une forte somme.

Des membres de la Défense passive ont été chargés de nettoyer la cave du sinistre immeuble en ruines où ils ont trouvé la main droite de la victime avec le pouce, l'index et l'annulaire avaient été coupés, ils ont en outre, découvert un majeur et un auriculaire coupés en deux. Puis des recherches ont été faites dans tous les environs, puis les citernes de la maison qu'habite Mme Sterckx.

La belle-sœur de la victime, née Valentine Kindt, à Halluin, en 1910, épouse Emile Steckx, demeurant 172 rue de Mouscron, a été arrêtée. Des recherches en vue de découvrir les auteurs, continuent activement.

SPORTS

FOOTBALL

Avis très important aux clubs

STADES RÉGIONAUX POUR JOUEURS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

La Direction Régionale des Sports organise des stages qui seront obligatoires pour tous les moniteurs fédéraux et facultatifs pour tous les autres joueurs. Ces stages auront lieu à Lille et à Arras, dans la première quinzaine de septembre. Les stagiaires résidant hors de ces villes percevront 40 fr. par jour de frais de déplacement, voyage payé. Les joueurs amateurs qui désirent suivre ces stages dans l'intention de devenir joueur fédéral et éventuellement moniteur, sont invités à envoyer, de toute urgence, et pour le 29 août au plus tard (date de réception) leur candidature au secrétariat du Comité des Flandres de Football.

LICENCES

Les clubs sont avisés qu'ils doivent envoyer leurs licences pour l'enregistrement au Secrétariat, 32, rue Anatole France, à Lille, et non plus à Paris. Les clubs ayant envoyé les licences pour l'enregistrement à Paris, sont invités à en envoyer la liste au Secrétariat du Comité des Flandres, avec indications de la date d'envoi, noms, prénoms, adresses des joueurs, nationalité et s'il s'agit de renouvellement ou de licences nouvelles. Ne pas omettre d'indiquer la catégorie des joueurs.

ATHLÉTISME

LA FINALE RÉGIONALE du Championnat de France Interclubs d'Athlétisme

DIMANCHE PROCHAIN 27 AOUT A ROUBAIX, RACING

La finale Régionale du Championnat de France Interclubs d'Athlétisme — Coupe Henri Desgrange — aura lieu dimanche prochain à 15 h., au Parc Jean Dubrulle à Roubaix.

L'an dernier, à la suite de cette finale, l'Olympique Iris Club Lillois et l'Union Sportive Tourquennoise, respectivment 1er et second, ont pris part à la grande finale à Paris, où ils se sont classés 4e et 12e.

Il sera donc intéressant de voir quels changements ont pu survenir depuis l'an dernier, dans le classement de nos clubs régionaux, d'autant plus que les résultats seront, pour la première fois, côtés à la table d'équivalence, ce qui doit amener des changements et veut dire que chaque athlète devra non seulement tout faire pour se bien classer, mais qu'il devra réaliser un temps établir une performance.

La Commission Technique et d'Organisation du Comité des Flandres a pris les dispositions nécessaires pour traduire rapidement en points ces temps et performances, au fur et à mesure que se dérouleront les épreuves et les résultats seront communiqués immédiatement.

Trois Clubs nordistes ont, à la suite des résultats obtenus en 1943, été classés en première catégorie Régionale. Ce sont dans l'ordre : l'Olympique Iris Club Lillois, l'Union Sportive Tourquennoise et l'Union Sportive de Marquette qui, par conséquent, sont qualifiés d'office. Mais l'Excelsior de Roubaix-Tourcoing, l'A.S. des Cheminots d'Hellemmes, le Racing Club de Roubaix et l'Avant-Garde de Thumeries sont également engagés. Cela nous donne 7 clubs qui seront en présence sur le programme suivant et dans l'ordre :

400 haies, 100, 200, 400, 800, 1.500 et 5.000 m., Perche, Poids, Longueur Disque, Hauteur et Javelot Relais 500, 400, 300, 200, 100.

Ce qui est remarquable dans cette épreuve, c'est que les Juniors peuvent être opposés aux Seniors, sauf toutefois pour le 5.000 mètres qui obligatoirement, doit être couru par un senior. Ce sera donc pour la première fois, cette saison, que l'on pourra être amené à faire des comparaisons intéressantes, et cela apportera incontestablement un attrait particulier à la réunion.

En raison du nouveau procédé de classement, il est bien difficile d'établir un pronostic, nos clubs étant très près les uns des autres, et tout devant dépendre des équipes qui pourront être alignées au départ, mais l'O.I.C.L., l'U.S.T. et Marquette feront bien de se méfier de leurs adversaires, dont les progrès sont certains et qui mettront tout en œuvre pour s'intercaler au classement général.

Bousbecque. — Réunion d'athlétisme. — Le dimanche 3 septembre, le C.S. Bousbecque organise une grande réunion d'athlétisme au cours de laquelle sera remis en compétition le challenge de la Vallée de la Lys.

Cette réunion est réservée aux clubs de l'U.F.

Les éliminatoires commenceront à 9 heures. Les finales à 14 h. 30.

Une messe sera célébrée à 11 h. 30. Un service de transport gratuit sera assuré de Roncq (Blanc-Four) à Bousbecque. Rendez-vous au Blanc-Four à 8 heures. Un repas sera servi sur place pour ceux qui le désireront.

Les engagements devront parvenir avant le 27 août, à M. Léon Catteau, 21, rue des Processions, Bousbecque.

LISEZ ET UTILISEZ nos PETITES ANONCES

VERS L'UNIQUE

par Max DU VEUZIT

— 41 —

— Hein ? quoi ? fit le régisseur qui courait au téléphone.

— Je connais le rôle, répéta-t-elle, toute intimidée.

M. Ravanot, surpris, s'était tourné de son côté.

— Qu'est-ce qui a parlé ? Il y a quelqu'un qui connaît le rôle, ici ?

— Moi, dit-elle, de plus en plus rouge.

— Toi ! mon pauvre petit, tu ne sais pas ce que le troisième acte est dur.

— Je le connais, je le connais ! affirma-t-elle à nouveau.

Et s'animant, toute trépignante déjà de voir qu'on ne la croyait pas :

— Je vous dis que, pendant quatre ans, j'ai étudié le rôle, de la première note à la dernière.

Elle cherchait, autour d'elle, quelqu'un qui pût la comprendre et la soutenir.

Comme elle ne rencontrait que des sourires incrédules, elle s'affola :

— Vous demandez une chanteuse connaissant *Lucie*, je vous dis que je suis là. Croyez-moi, voyons !

Le directeur, devant une telle assurance, comprit soudain que la choriste ne parlait pas à la légère.

Il se rappela le *Noël* d'Adam, chanté par elle, le premier jour, dans son bureau...

Une lueur d'émotion brilla dans son regard.

— Allons, Fouquet, ne blaque pas, c'est sérieux ? tu connais réellement le rôle de Lucie ?

— Complètement, je vous l'affirme.

— Il est difficile.

— Je sais, mais je l'ai étudié.

— Crois-tu que tu le connaisses assez pour ne pas rester en plan ? On te soufflerait et l'orchestre te soutiendrait.

— Je suis sûre de m'en tirer.

— Même au troisième acte ? insista le baryton, sceptique.

— Le chant de la folle ? c'est celui que je connais le mieux !

— Une figurante ! c'est à crever ! ça va être drôle, observa le ténor qui ricanait.

Malgré les affirmations d'Isabelle, le directeur hésitait encore, se disant : « Si elle flanche, c'est un désastre. L'indulgence du public a des bornes. Faut pas qu'il croie qu'on se moque de lui. Un coupac serait formidable. »

— Tenez, écoutez-moi... écoutez-moi ?

Une minute, elle chercha quels passages du troisième acte elle pouvait essayer devant eux.

Dévoré son émotion, elle tremblait autant d'impatience que d'énervement.

Enfin, elle commença, en sourdine, la fin d'une phrase musicale ; puis elle continua en chantant :

Mon doux regard te sourira...
Dans les cieux...

Sa voix très pure lança les vocalises avec assurance. Ce fut pendant quelques instants une cascade de notes cristallines qui galvanisèrent chacun.

— Oh ! oh ! faisait le baryton.

— Elle va, la gosse ! éclatait joyeusement le régisseur pendant que le ténor, sourcils arqués, approuvait du bout des lèvres :

— Oui, ça peut aller !

Le directeur s'était redressé, tout bouleversé.

— Tu pourras soutenir comme ça l'acte entier ?

— Oui, fit-elle de la tête.

— Tu ne resteras pas en panne ?

— Oh ! non, puisque je sais.

Le beau sourire confiant avec lequel elle lança son affirmation, électrisa M. Ravanot.

— Eh bien, vas-y, cria-t-il, tu es une brave fille !

Il exultait.

Déjà dix mains avaient saisi la choriste et l'entraînaient là-haut vers une loge pour l'habiller, pendant que le directeur, théâtralement s'écriait :

— J'ai confiance en elle. Elle sauvera la soirée. J'ai toujours pensé qu'il y avait quelque chose dans ce gosier de gosse.

— C'est pour ça que vous l'aviez dachée au milieu de vos chœurs, observa railleusement le ténor, qui trouvait cette histoire très farce.

Ravanot haussa les épaules.

— Ça lui aura donné de l'aplomb, cher monsieur ; rien n'est inutile, au théâtre !

Les artistes n'insistèrent pas. A quoi bon assombrir l'ardeur du directeur, qui cherchait bien loin une chanteuse, quand il en avait une sous la main ?

Au fond, tous étaient contents que la soirée ne fût pas interrompue ; mais chacun, en soi-même, craignait aussi que la petite artiste, malgré toute sa bonne volonté, ne fût pas à la hauteur de la tâche difficile qu'elle avait offert d'assumer.

***

— Si elle réussit ce soir, elle ira loin, je la pousserai, vous verrez ça !

Pour la dixième fois, M. Ravanot répétait ces paroles à ceux qui s'inquiétaient de l'indisposition de Sylvaine Bacri et venaient s'informer de sa remplaçante.

A cette dernière affirmation, une voix basse, derrière lui, fit retourner le directeur.

— Je voudrais, justement, vous parler de cette choriste, lui disait Henri Talaine.

M. Ravanot tolérait dans les coulisses la présence du jeune homme, parce que, à différentes reprises, pour lancer des artistes dont il s'était engoué, celui-ci avait commandité assez largement son théâtre ; actuellement encore, le jeune homme avait plus de cinq cent mille francs engagés dans l'affaire des trois scènes.

— Isabelle Fouquet vous intéresse ? questionna-t-il un peu sèchement car il lui déplaisait, cette fois, de voir le jeune millionnaire jeter les yeux sur la petite actrice, qui, ce soir, allait être la mascotte du Lyrique.

— Oui, elle me plaît, évidemment.

— Et alors ?

— Je veux qu'elle ait un rôle... il faut qu'elle gagne assez pour vivre aisément, sans privations.

— Et, naturellement, vous ouvrirez un large crédit ?

— Très large.

— Diable, c'est sérieux !

— Très sérieux.

Le directeur ne répondit pas tout de suite.

Il aurait voulu pouvoir envoyer promener son interlocuteur, dont les prétentions au sujet d'Isabelle le mettaient en mauvaise humeur. Il s'en vengea sur un pauvre diable de figurant qui encombrait le plateau et qu'il attrapa avec une violence inaccoutumée.

(A suivre)